

VILLE DE LAXOU

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2015
- Compte-rendu des décisions du Maire

FINANCES

- Q1 - Admission en non-valeur de créances éteintes**
Rapporteur : Y. PINON
- Q2 - Décision modificative n° 2**
Rapporteur : Y. PINON
- Q3 - Conventionnement pour la répartition des charges d'infrastructure et de fonctionnement du Champ-le-Bœuf**
Rapporteur : Y. PINON

PERSONNEL

- Q4 - Modification de la liste des emplois permanents – *La délibération est retirée***
Rapporteur : A-M. ANTOINE
- Q5 - Dispositif de réussite éducative – convention avec le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Laxou**
Rapporteur : Y. PINON

SCOLAIRE

- Q6 - Classes de découverte 2016**
Rapporteur : N. PARENT HECKLER
- Q7 - Aide aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires extérieurs à Laxou**
Rapporteur : N. PARENT HECKLER
- Q8 - Détermination de l'aide versée aux établissements scolaires du secondaire et aux établissements élémentaires spécialisés organisateurs de voyages à caractère éducatif**
Rapporteur : N. PARENT HECKLER
- Q9 - Attribution des subventions annuelles aux foyers socio-éducatifs**
Rapporteur : N. PARENT HECKLER
- Q10 - Actualisation des montants des dotations scolaires pour l'année civile 2016**
Rapporteur : N. PARENT HECKLER

CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES

- Q11 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL)**
Rapporteur : S. MUEL

Q12 - "En dehors des sentiers battus" – conventions relatives aux interventions des artistes et à la mise à disposition des terrains
Rapporteur : S. MUEL

Q13 - "En dehors des sentiers battus" – convention de partenariat avec GrDF
Rapporteur : S. MUEL

Q14 - "En dehors des sentiers battus" – demande de subventions à différents organismes dans le cadre des exercices 2016 et 2017
Rapporteur : S. MUEL

URBANISME - ENVIRONNEMENT

Q15 - Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée
Rapporteur : C. MACHIN

Q16 - Cession de terrains Lieudit "Lavaux" – vente par acte administratif
Rapporteur : L. WIESER

Q17 - Attribution de primes pour le ravalement de façade
Rapporteur : L. WIESER

Q18 - Constitution d'une servitude de tréfonds sentier communal de La Fontenelle
Rapporteur : L. WIESER

SOCIAL

Q19 - Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Laxou dans le cadre du dispositif de réussite éducative
Rapporteur : Y. PINON

POLITIQUE DE LA VILLE

Q20 - Mise à disposition de locaux entre la ville de Laxou, Batigère et l'Association Culturelle et Culturelle Laxou (ACCL)
Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

Q21 - Attribution de subventions hors Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération nancéienne
Rapporteur : Y. PINON

COMMUNICATIONS

- 1) Présentation du rapport d'activité 2014 de la Communauté urbaine du Grand Nancy sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- 2) Présentation du rapport d'activité 2014 de la Communauté urbaine du Grand Nancy sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement
- 3) Communauté urbaine du Grand Nancy : séances du conseil communautaire du 3 juin et 2 octobre 2015



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 15 octobre 2015

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 18
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 14
- Absent : 1

Objet :

1 – ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à M. L. GARCIA
Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICHHART
Mme B. CHAUFournier ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme I. TAGHITE ayant donné procuration à Mme S. MUEL
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Madame la Trésorière Adjointe de Maxéville a adressé à la Ville de Laxou un état de créances irrécouvrables constatées au cours de l'année 2013-2014. Les créances irrécouvrables correspondent à des titres émis de bon droit par la commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public.

A la lecture des informations transmises par la Trésorerie de Maxéville, il est fait état de créances « éteintes » faisant suite à une décision judiciaire de surendettement qui met fin à toute poursuite et tout recouvrement. Ces créances sont juridiquement « éteintes ». Dans ce cas, leur non-recouvrabilité s'impose au comptable et à la collectivité.

Le détail des créances éteintes est présenté ci-dessous par budget et par année d'émission des titres de recettes d'origine :

ANNEES	BUDGET PRINCIPAL
	Créances éteintes
2013	48,59 €
2014	403,25 €
TOTAL	451,84 €

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 7 octobre 2015 a émis un avis favorable à l'admission en non-valeur des créances éteintes constatées.

Débat :

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "finances",
- admet en non-valeur les créances éteintes selon l'état transmis et arrêté par la Trésorerie en date du 17 juillet 2015.

Les dépenses correspondantes sont prévues sur les budgets concernés 2015 à l'article 6542 « créances éteintes ».

Adopté à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :

**2 – DECISION
MODIFICATIVE N°2**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICCHART
Mme B. CHAUFORNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'élaboration du budget communal, il convient, au cours de l'année, de réajuster les balances des dépenses et des recettes.

Ainsi, suite à l'effort de la Municipalité notamment de baisser les dépenses de fonctionnement grâce à la renégociation de l'emprunt, et d'ajuster les dépenses d'investissements en raison de renégociation des montants des travaux prévus, tout en augmentant les recettes d'investissement par virement de la section de fonctionnement, il est proposé :

INVESTISSEMENT						
ARTICLE	SOUS FONCTION	LIBELLE	DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
			-	+	-	+
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT				1 865 098, 29		2 128 228,29
166	01	Refinancement de dette		1 926 818,29		
166	01	Refinancement de dette				1 926 818,29
2184	33.3	Mobilier		42 000		
1641	01	Remboursement en capital des emprunts	42 000			
2183	212	Acquisition de matériel informatique – classes mobiles dans les écoles primaires		40 000		
1381	212	Subvention d'investissement de l'Etat				15 000
1318	212	Autres subventions d'investissement transférables – écoles primaires				7 000
2184	211	Acquisition de mobilier - écoles maternelles	150			
2188	211	Autres immobilisations corporelles - écoles maternelles	240			

2183	212	Acquisition de matériel de bureau et de matériel informatique – écoles primaires	280			
2184	212	Acquisition de mobilier – écoles primaires	270			
2188	212	Autres immobilisations corporelles – écoles primaires	1 360			
2313	212	Travaux dans les groupes scolaires primaires	6 500			
2313	251	Travaux dans les cantines	11 180			
2313	33.1	Travaux dans les bâtiments culturels	6 220			
2313	33.3	Travaux à la MVATL	9 520			
2313	33.4	Travaux au CILM	16 000			
2313	211	Travaux dans les écoles maternelles – étude qualité de l'air	3 250			
2031	211	Frais d'études dans les écoles maternelles – qualité de l'air		3 250		
2031	211	Frais d'études dans les écoles maternelles – qualité de l'air		1 700		
1641	01	Remboursement en capital des emprunts	1 700			
2313	64.0	Travaux dans les crèches – qualité de l'air	1 450			
2031	64.0	Frais d'études dans les crèches – qualité de l'air		1 450		

INVESTISSEMENT						
ARTICLE	SOUS FONCTION	LIBELLE	DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
			-	+	-	+
1641	01	Remboursement en capital des emprunts	800			
2031	64.0	Frais d'études dans les crèches – qualité de l'air		800		
2188	112	Acquisition de matériel pour la police municipale – Vidéo tranquillité	50 000			
1383	411.2	Subvention d'équipement du département – Réhabilitation du Gymnase Pasteur			30 800	
021	01	Virement de la section de fonctionnement				210 210

FONCTIONNEMENT						
ARTICLE	SOUS FONCTION	LIBELLE	DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
			-	+	-	+
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT				120 210		120 210
6681	01	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	126 000			
6688	01	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt - autres		34 000		
627	01	Services bancaires et assimilés		2 000		
7411	01	DGF – Dotation forfaitaire			41 930	
7412 3	01	Dotation de Solidarité Urbaine				162 140
023	01	Virement à la section d'investissement		210 210		

La commission municipale spécialisée "Finances", réunie le 7 octobre 2015, a émis un avis favorable à l'adoption de cette décision modificative.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Nous allons prendre la page 3/96, la partie Fonctionnement. Ces tableaux comportent quatre colonnes, avec le comparatif par rapport au budget prévisionnel voté. Nous avons constaté une Dotation de Solidarité Urbaine en hausse de 162 140 € par rapport à ce qui était prévu, d'une manière assez surprenante puisque je rappelle qu'elle est liée aux quartiers Politique de la ville et qu'entre l'année dernière et cette année, nos quartiers Politique de la ville ont été a minima divisés par deux ; nos périmètres ont été divisé par deux. Qu'il y ait une augmentation dans cette proportion... Nous le constatons et nous en sommes ravis.

En revanche, nous notons une diminution par rapport à ce que nous avons prévu de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), de la dotation forfaitaire de 41 930 €.

Comme cela a été dit au préalable, nous avons budgété une indemnité pour remboursement anticipé pour la renégociation des emprunts que nous avons faits et que nous vous avons présenté le 29 juin 2015 de 126 000 € ; finalement, cette négociation a abouti à une indemnité de 36 000 € (l'addition de 34 000 € et 2 000 €). Nous allons donc virer à la section de fonctionnement la somme de 210 210 €.

Toujours sur la même page, la partie investissement, nous ne dépenserons pas cette année les 50 000 € prévus en vidéo tranquillité, parce que le dossier d'aide dans le cadre du Fonds

d'Intervention et de Prévention de la Délinquance doit être remis à la préfecture, accepté par la préfecture et les travaux doivent être effectués dans le même exercice. En cette période, arriver à faire les trois choses et surtout les travaux paraît infaisable. Nous avons décidé de ne pas le faire cette année et de reporter cette dépense sur le budget 2016. Voilà pourquoi vous avez 50 000 € de dépenses en moins en acquisition de matériel pour la vidéo tranquillité.

Si nous revenons à la page 2/96, nous pouvons constater que le montant de la renégociation – ce sont là les écritures comptables de renégociation de la dette que nous vous avons présentée le 29 juin 2015 – est de 1 926 818,29 €, à la fois en dépenses et recettes ; l'équilibre est forcément parfait.

Dans le cadre de la renégociation de la dette, il a été prévu également de ne plus payer de remboursement d'emprunt vis-à-vis de la Caisse d'Épargne à partir du mois de juin. Nous n'aurons pas à acquitter ce que nous avons prévu entre le 1er juillet et le 31 décembre, soit 42 000 €.

Les dépenses en moins que vous voyez (150 €, 280 € jusqu'à 16 000 €) dans les écoles maternelles, ce sont des non-dépenses sur les travaux ; ce ne sont pas les travaux qui n'ont pas été faits, mais des non-dépenses par rapport aux prévisions budgétaires. Nos services ayant anticipé les marchés et les demandes de travaux et la négociation faite par les services étant d'année en année meilleure, nous avons réalisé une non-dépense de ce montant-là. Cette non-dépense va être utilisée pour financer l'acquisition de classes mobiles dans les écoles élémentaires Albert Schweitzer au Champ-le-Bœuf et dans l'école élémentaire Victor Hugo aux Provinces.

Nous allons bénéficier pour la partie Champ-le-Bœuf pour l'école Albert Schweitzer d'une dotation de l'Éducation nationale de 15 000 € et d'une subvention parlementaire pour l'école Emile Zola de 7 000 €.

Si nous additionnons 210 210 € virés de la section de fonctionnement à la section d'investissement et si nous retenons les 50 000 € que nous ne ferons pas cette année sur la vidéo tranquillité, nous arrivons à 260 210 €. Le delta entre la section d'investissement, c'est-à-dire ce que nous allons mettre de côté pour faire des investissements futurs – vous verrez tout au long du conseil municipal que nous parlerons d'un calendrier important d'investissement – de 263 130 € qui s'explique en grande partie par les 210 210 € et les 50 000 €.

(Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Merci Yves et merci aux élus qui s'impliquent dans cette délégation, parce que cela exige de la finesse, du talent et de la rigueur dans le suivi évidemment.

Merci à l'équipe de direction et aux agents des services sous l'autorité de Caroline qui œuvrent pour notre collectivité puisque, comme le dit le proverbe, « La véritable économie est l'argent qui n'est pas dépensé », quelque chose comme cela en substance.

Avez-vous des remarques, suggestions ou propositions ? (Non)

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "finances",
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits cités ci-dessus.

Adoptée à la majorité

4 abstentions : C. GERARDOT, A. BEREHIL, P. BAUMANN, V. EPHRITIKHINE

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :

**3 – CONVENTIONNEMENT
POUR LA RÉPARTITION
DES CHARGES
D'INFRASTRUCTURE ET
DE FONCTIONNEMENT DU
CHAMP-LE-BŒUF**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORE, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE

Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON

M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICHHART

Mme B. CHAUFOURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU

Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT

Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE

Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET

M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER

M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL

M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le quartier du Champ-le-Bœuf a été construit et aménagé par la volonté des Conseils Municipaux de Laxou et de Maxéville. Pour obtenir un ensemble urbain cohérent et profiter au maximum de la situation géographique, tous les équipements publics, sans exception, ont été réalisés sans tenir compte des limites territoriales communales et sont mis à la disposition de tous les habitants du quartier de Champ-le-Bœuf, en priorité, et des populations de Laxou centre et de Maxéville centre.

C'est pourquoi le quartier du Champ-le-Bœuf fait l'objet d'un conventionnement depuis 1984 entre la commune de Laxou et celle de Maxéville. Cette contractualisation a pour objet de définir les modalités de répartition des charges afférentes à ce quartier intercommunal entre les deux villes, qu'il s'agisse de charges d'infrastructures et de fonctionnement.

La dernière convention cadre date du 19 janvier 2010 et est échue depuis le 31 décembre 2014.

Suite à de nombreuses réunions entre les deux communes afin de travailler conjointement à l'élaboration d'une convention permettant un service public renforcé et de qualité pour les habitants de ce territoire, il a été acté entre les deux Villes la nécessité de définir des modalités de mise en œuvre d'une nouvelle convention, afin :

1. Pour les charges d'infrastructures :

- de les répartir (fonctionnement et investissement hors investissements relevant du Projet de Rénovation Urbaine), entre les deux communes à quotité égale et forfaitaire de 50%,
- de considérer les seules dépenses indispensables à leur bon fonctionnement,
- d'intégrer la ludothèque présente sur le quartier du Champ-le-Bœuf,

2. Pour les charges de fonctionnement du quartier :

- de considérer un coût par usager à l'échelle de la commune pour la ludothèque au même titre que pour la médiathèque,
- d'intégrer et de préciser certaines activités péri scolaires et scolaires : Nouvelles Activités Péri-scolaires (N.A.P) et classes transplantées,
- de préciser pour l'ensemble des activités scolaires, péri et extra scolaires, et de loisirs, proposées aux enfants et familles du quartier du Champ-le-Bœuf :
 - les différentes unités servant aux bases de calcul (par enfant ; par année civile ; par repas ; par garde ; par transport ; etc...),
 - les périmètres servant aux assiettes de calcul (à l'échelle du quartier du Champ-le-Bœuf ou de la commune).

La commission municipale spécialisée "finances" réunie le 7 octobre 2015 a émis un avis favorable.

Débat :

M. le Maire.- Délibération qui pourrait sembler anodine, mais qui est très importante parce qu'elle met en lumière les synergies que nous avons avec la ville de Maxéville sur le quartier du Champ-le-Bœuf. J'ai envie de dire que c'est une nouvelle page qui se tourne des relations entre nos deux communes sur ce quartier puisqu'il y a des évolutions significatives pour le bien-être des habitants du Champ-le-Bœuf, qu'ils soient maxévillois ou laxoviens à la lumière de cette convention que nous présente Yves PINON.

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)

Je tiens à dire, et je préfère que ce soit moi qui le dise plutôt que notre maire, qu'il y a eu un accord unanime et spontané entre les deux maires puisque j'étais présent à toutes les réunions entre Christophe CHOSEROT, maire de Maxéville, et Laurent GARCIA, maire de Laxou, pour dire qu'il faut aller sur une parité absolue, totale, 50/50. Il y a eu un engouement parfait pour dire : « Nous devons faire une nouvelle convention. »

M. le Maire le disait en préambule : c'est un accord historique parce que nous sommes vraiment sur une parité ; l'on considère les deux communes véritablement à égalité. D'ailleurs, la convention proposée prévoit effectivement – je l'ai dit dans le rapport – que l'on considère cela par enfant, par repas, etc. de manière à ce que chacun calcule et compte la même chose et que cela soit totalement transparent pour les habitants. Les habitants du quartier du Champ-le-Bœuf n'ont pas à se poser de questions : « J'habite dans telle commune et je fréquente telle activité dans une autre commune (Maxéville ou Laxou), qu'est-ce qui se passe pour moi ? Je ne vais pas avoir le même tarif. » Les habitants s'en moquent ; là, ils vont dans l'activité qu'ils veulent sur le quartier et c'est totalement transparent. Ce sont les communes qui font les écritures qui vont bien pour contre-passer et arriver à équilibrer les comptes de nos services. C'est très important.

(*Lecture de la délibération*)

Nous ferons une cérémonie officielle pour cette signature si le conseil municipal autorise la signature de la convention.

M. le Maire.- Pour votre parfaite information, le conseil municipal de Maxéville a délibéré de manière favorable.

La facilité pour les habitants de ne plus avoir de questions à se poser pour aller à tel ou tel endroit et qu'en *back-office*, comme le disait Yves, les communes se refacturent et font les comptes, forcément cela génère du travail supplémentaire pour les agents des deux communes, mais c'est le prix à payer aussi pour le bien-être des habitants.

Merci aux services de travailler en ce sens.

Avez-vous des remarques, suggestions ou propositions ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "finances",

- approuve la nouvelle convention à intervenir entre les Communes de Laxou et de Maxéville pour la répartition des charges du quartier du Champ-le-bœuf,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

OBJET : modification de la liste des emplois permanents

Rapporteur : A-M. ANTOINE

Mme ANTOINE.- Cette délibération avait pour but de créer un poste d'ingénieur chef à la mairie de Laxou, puisqu'un ingénieur était susceptible de pouvoir bénéficier de cette promotion. Nous avons appris que cette disposition était réservée aux communes de plus de 40 000 habitants. Bien entendu, nous ne pouvons pas prétendre à ce bénéfice.

Cette délibération doit être retirée de l'ordre du jour puisqu'elle ne peut pas s'appliquer. En fait, elle est dans votre dossier parce que nous avons eu tardivement connaissance de cette disposition, après l'envoi des dossiers pour le conseil municipal.

En foi de quoi, M. le Maire, je vous propose de bien vouloir retirer la délibération de l'ordre du jour.

Je vous en remercie.

M. le Maire.- Je vous propose de retirer la délibération jusqu'à ce que nous atteignons le seuil de 40 000 habitants... (Rires)

La délibération est retirée.

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :

**5 – DISPOSITIF DE
REUSSITE EDUCATIVE
CONVENTION AVEC LE
CENTRE COMMUNAL
D’ACTION SOCIAL (CCAS)
DE LAXOU**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE

Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON

M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICCHART

Mme B. CHAUFURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU

Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT

Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE

Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET

M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER

M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL

M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Dans son volet "égalité des chances", le Plan de Cohésion Sociale prévoit des Dispositifs de Réussite Educative, qui ont pour but d'accompagner des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et des retards scolaires.

La Ville de Laxou, par délégation à son CCAS, s'est engagée dans ce dispositif et a mis en place diverses actions pour apporter une réponse de soutien personnalisé à chaque situation.

L'action "facilitateur de langage" vise à aider les enfants de grande section de maternelle dans l'apprentissage de la langue.

L'action intitulée "coup de pouce CLE" (Club Lecture-Ecriture) se situe dans un programme de lutte contre l'illettrisme issu de recherches scientifiques et présentant un déroulement spécifique dont le suivi est assuré par l'APFEE (Association Pour Favoriser une Ecole Efficace).

Cette action est destinée aux enfants de cours préparatoire qui connaissent des difficultés d'apprentissage de la lecture et/ou de l'écriture.

La commune de Laxou assure le recrutement et la rémunération des personnels en charge de ces actions. Le CCAS de Laxou rembourse à la commune les frais afférents.

Débat :

M. le Maire.- Là encore une convention habituelle et classique. Cela fait dix ans qu'elle s'applique, mais un dispositif ô combien important pour nos communes et pour les habitants qui en bénéficient puisqu'il s'agit de la convention avec le CCAS relative au dispositif de réussite éducative.

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Je tiens à souligner que l'action « facilitateur de langage » que nous menons d'ailleurs en moyenne section et en grande section la plupart du temps a fait l'objet d'une récompense au prix TERRITORIA en 2013, le prix or. C'est pour rappel pour ceux qui n'étaient encore pas au conseil municipal.

(Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre la Commune de Laxou et le CCAS de Laxou, dans le cadre de l'organisation des actions "facilitateur de Langage" et "coup de pouce CLE" mises en place au sein du Dispositif de Réussite Educative (DRE).

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :

**6 – CLASSES DE
DECOUVERTE 2016**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE

Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON

M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICCHART

Mme B. CHAUFURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU

Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT

Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE

Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET

M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER

M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL

M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Nathalie PARENT HECKLER

Exposé des motifs :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Laxou organisait et finançait chaque année des séjours en classe de découverte pour les enfants scolarisés en CM2 dans les écoles de la commune.

Or depuis 2013, les directeurs et enseignants, soutenus par l'Inspection de l'Education Nationale, ont souhaité organiser eux-mêmes leurs séjours en adéquation avec leurs propres projets pédagogiques de classes ou d'écoles.

Ainsi, lors des Conseils Municipaux du 15 octobre 2013 et du 18 septembre 2014, la Municipalité a décidé de maintenir son aide et d'accorder un financement pour les années 2014 et 2015 selon ce principe.

En 2014 et 2015, les enseignants ont organisé leurs séjours sur 6 jours.

La commission municipale spécialisée "Affaires scolaires et périscolaires", réunie le 17 septembre 2015 propose donc de poursuivre le financement des classes de découverte sur la base de 6 jours, selon les modalités ci-dessous :

- **30 € par jour par enfant,**
- **soit un total de 180 € par séjour et par enfant,** les effectifs étant calculés par rapport au nombre d'élèves de CM2 scolarisés.

La présente délibération a donc pour objet de décider le versement d'une subvention au financement des projets pédagogiques établis dans le cadre de ces séjours.

Il est à préciser que le versement effectif de la subvention sera conditionné par l'acceptation définitive des projets pédagogiques par le Conseil d'Ecole et les services de l'Education Nationale de chaque école élémentaire.

Débat :

Mme PARENT HECKLER.- Vous avez devant vous la délibération annuelle qui consiste à définir le financement par jour qui sera octroyé dans le cadre des classes de découverte. La commission « Affaires scolaires et périscolaires » vous propose de financer à hauteur de 30 € par jour et par enfant pour des séjours de six jours, soit un total de 180 € par séjour octroyé et par enfant.

M. le Maire.- Cela représente un montant total de 21 500 € de la commune.
Y a-t-il des remarques ? (Non)
Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la proposition émise par la commission municipale spécialisée "Affaires scolaires et périscolaires" quant au versement d'une subvention pour l'année scolaire 2015/2016 d'un montant total estimé à **21 500 €** aux coopératives scolaires des écoles élémentaires laxoviennes et d'inscrire les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2016.

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :

**7 – AIDE AUX FAMILLES
DONT LES ENFANTS
FREQUENTENT CERTAINS
RESTAURANTS
SCOLAIRES EXTERIEURS
A LAXOU**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE

Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON

M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICCHART

Mme B. CHAUFOURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU

Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT

Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE

Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET

M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER

M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL

M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Nathalie PARENT HEKCLER

Exposé des motifs :

Certains enfants laxoviens sont tenus de fréquenter une école spécialisée hors Laxou. Leur famille se voit appliquer le tarif le plus élevé de participation aux frais de restauration scolaire.

La Ville de Laxou participe à ces frais, jusqu'à la fin de leur scolarité en écoles primaires.

Attentive aux montants élevés que peuvent représenter ces factures pour les familles, la Municipalité participe financièrement et réduit ainsi les coûts pour les familles laxoviennes.

Lors de la réunion de la commission municipale spécialisée "Affaires Scolaires et Périscolaires", le 17 septembre 2015, le montant des aides attribuées, au titre de l'année scolaire 2015/2016, a été proposé comme suit :

- **1,55 €** par repas, montant applicable aux familles assujetties à l'impôt sur le revenu
- **2,50 €** par repas, montant applicable aux familles non assujetties à l'impôt sur le revenu.

Depuis le 20 septembre 2002, les familles laxoviennes résidant allée de Beauregard ou Terrasse des Vosges, dont les enfants régulièrement autorisés à être scolarisés à l'école de Buthégnemont fréquentent le restaurant scolaire de l'établissement, peuvent également bénéficier de cette aide communale.

Débat :

Mme PARENT HECKLER.- La délibération consiste à définir l'aide au repas pour les familles qui sont obligées de mettre leurs enfants dans des écoles spécialisées. Nous proposons 1,55 € par repas pour

les familles assujetties à l'impôt sur le revenu et 2,50 € pour les familles non assujetties à l'impôt sur le revenu.

M. le Maire.- Comme d'habitude, nous précisons que « non assujetties à l'impôt sur le revenu » ne veut pas dire impôt nul.

Y a-t-il d'autres remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la proposition émise par la commission municipale spécialisée "Affaires Scolaires et Périscolaires" concernant le montant de l'aide accordée aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires hors Laxou au cours de l'année scolaire 2015/2016,
- inscrit les crédits nécessaires au règlement de la dépense au budget 2016.

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :
**8 – DETERMINATION DE
L'AIDE VERSEE AUX
ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES DU
SECONDAIRE ET AUX
ETABLISSEMENTS
ELEMENTAIRES
SPECIALISES
ORGANISATEURS DE
VOYAGES A CARACTERE
EDUCATIF**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICHHART
Mme B. CHAUFURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Nathalie PARENT HECKLER

Exposé des motifs :

La Ville de Laxou a mis en place un système d'aide financière à destination des collégiens ou lycéens laxoviens qui participent à un voyage éducatif dans le cadre scolaire.

La Municipalité souhaite permettre au plus grand nombre de prendre part à ces séjours, facteurs d'apprentissage, de moment de partages et de découvertes de la vie en collectivité.

C'est pourquoi la Municipalité étend cette participation aux voyages éducatifs organisés par des établissements élémentaires spécialisés qui accueillent des enfants laxoviens pour raisons médicales et/ou difficultés scolaires importantes.

Cette contribution communale est versée directement aux établissements scolaires organisateurs, charge à eux de répercuter cette aide sur le montant demandé aux familles.

La commission municipale spécialisée "Affaires Scolaires et Péricolaires", réunie le 17 septembre 2015, propose d'accorder les aides financières suivantes pour l'année 2015 :

- pour un voyage éducatif hors des limites régionales : **3,05 €** par jour et par enfant laxovien,
- pour un voyage éducatif hors des limites nationales : **4,55 €** par jour et par enfant laxovien.

Débat :

Mme PARENT HECKLER.- Pour l'aide versée aux établissements scolaires du secondaire et les établissements élémentaires spécialisés, nous proposons de maintenir l'aide au voyage aux tarifs initiaux de 3,05 € et de 4,55 €, comme l'année précédente.

M. le Maire.- Même vote ? (Oui)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Affaires Scolaires et Périscolaires"
- inscrit les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2016.

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :

**9 – ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS
ANNUELLES AUX FOYERS
SOCIO-EDUCATIFS**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICCHART
Mme B. CHAUFURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Nathalie PARENT HECKLER

Exposé des motifs :

La Ville de Laxou soutient les foyers socio-éducatifs des collèges Jean de La Fontaine et Victor Prouvé, ainsi que du lycée polyvalent des métiers du bâtiment et de l'énergie Emmanuel Héré.

La commission municipale spécialisée "Affaires Scolaires et Périscolaires", réunie le 17 septembre 2015, propose d'attribuer à chaque foyer une subvention d'un montant de **215,75 €** pour l'année 2016.

Débat :

Mme PARENT HECKLER.- Nous proposons de maintenir la dotation à 215,75 €, comme l'année précédente.

M. le Maire.- Même vote ? (Oui)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Affaires scolaires et périscolaires"
- inscrit les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2016.

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :

**10 – ACTUALISATION
DES MONTANTS DES
DOTATIONS SCOLAIRES
POUR L'ANNEE CIVILE
2016**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICCHART
Mme B. CHAUFORNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Nathalie PARENT HECKLER

Exposé des motifs :

La commission municipale spécialisée "Affaires Scolaires et Périscolaires", réunie le 17 septembre 2015, a émis des propositions concernant l'actualisation des montants des diverses dotations scolaires pour l'exercice 2016.

Ces dotations concernent exclusivement les élèves des écoles publiques élémentaires et préélémentaires de la commune :

1. OUVERTURE DE CREDITS POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES

– par enfant de classes élémentaires et préélémentaires : **32,15 €**

2. SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

– par enfant de classes élémentaires et préélémentaires : **12,90 €**

3. PROJETS SPECIFIQUES DANS LES ECOLES

– pour l'ensemble des écoles. **1 000,00 €**

4. OUVERTURE DE CREDITS POUR ACHAT DE LIVRES OFFERTS A L'OCCASION DE LA FIN DE LEUR SCOLARITE

– par enfant fréquentant l'école préélémentaire : **2,40 €**
– par enfant terminant sa scolarité élémentaire : **13,95 €**

Cette dotation peut être indifféremment affectée à l'achat de livres de prix offerts à chaque élève ou pour approvisionner le fonds documentaire de l'école.

5. OUVERTURE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

- par poste spécialisé : **193,85 €**
Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Débat :

Mme PARENT HECKLER.- Nous vous proposons de maintenir toutes ces dotations au même niveau que l'année précédente.

M. le Maire.- Merci, et merci aussi aux équipes à la fois du service Éducation et aux élus qui nous ont rejoints en retard puisqu'ils étaient en conseil d'école. Il arrive parfois que vous ne puissiez pas venir au conseil municipal parce que vous êtes en conseil d'école. Évidemment, vous êtes tout excusés à chaque fois.

Merci de tous les investissements des uns et des autres.

Même vote ? (Oui)

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée quant à l'actualisation des montants des dotations scolaires pour l'année civile 2016 et d'inscrire les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2016.

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :

**11 – ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION DU
COMITE DE JUMELAGE
DE LAXOU (ACJL)**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICCHART
Mme B. CHAUFORNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Stéphanie MUEL

Exposé des motifs :

L'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL) est chargée d'entretenir et de développer les relations entre les Villes de Laxou, Heubach (Allemagne) et Anderamboukane (Mali).

Anderamboukane et Laxou sont jumelées depuis 1998. Ce jumelage, en grande partie humanitaire, a permis de monter de nombreux dossiers en faveur de la commune malienne : création d'un dispensaire médical mobile, d'une bibliothèque, d'une banque de céréales et de semences, construction de puits et de conduites pour l'acheminement d'eau potable... Des subventions régionales, départementales et communales ont concouru à ces réalisations.

En 2008, un serment tripartite a été signé par les maires d'Anderamboukane, Laxou et Heubach, affirmant la volonté de développer entre les communes de cordiales relations, dans un esprit de solidarité et affirmant également la volonté d'une aide réciproque dans le cas où l'une des trois communes traverserait des épreuves dues à des événements difficiles.

Au-delà des hommages institutionnels, la Ville de Laxou a organisé un concert singulier intitulé « Pop-Rock Solidarité » au Centre Intercommunal Laxou Maxéville, vendredi 18 septembre 2015, afin de rendre un hommage appuyé à Aroudeïny Ag Hamatou, maire de la commune malienne d'Anderamboukane, assassiné le 3 janvier 2015. L'ACJL a été associée à cette manifestation.

Dans le but de soutenir la commune endeuillée, à un moment où le Gouvernement du Mali vient d'annoncer que les élections communales et régionales prévues le 25 octobre 2015 sont reportées à une date ultérieure et a procédé à un remaniement ministériel, la Ville de Laxou propose de verser une subvention exceptionnelle à l'ACJL afin qu'elle puisse poursuivre ses missions d'intérêt général et

démontrer la mobilisation et la participation active de Laxou aux frais inhérents à la disparition tragique du Maire d'Anderamboukane.

Le 17 septembre 2015, la commission municipale spécialisée « Politique culturelle » a proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'ACJL.

Débat :

Mme MUEL.- Il s'agit d'une subvention exceptionnelle qui fait suite aux nombreux hommages rendus par la population française et malienne par le cercle de Menaka et par la ville de Laxou.

L'Association du Comité du Jumelage de Laxou a été profondément touchée par ces hommages. Ainsi, il a été décidé de dédier un spectacle initialement prévu dans la programmation culturelle classique en le portant en toute cohérence en hommage à Aroudeïny Ag Hamatou. Ce spectacle était le concert « Pop-Rock Solidarité ». D'ailleurs, merci à M. le Maire et à tous les élus qui ont pu être présents ce soir-là. C'était une soirée mémorable tant par le talent des artistes que par les émotions ressenties par toute la salle.

Pour venir en aide à la population en cette période chaotique pour le Mali pour Anderamboukane, puisque vous avez appris que les élections communales et régionales ont été reportées, la ville a choisi de verser une subvention exceptionnelle à l'ACJL correspondant à la recette de cette soirée.

Il est rappelé également dans cette délibération qu'en 2008, un serment tripartite a été signé par les maires d'Anderamboukane, Laxou et Heubach affirmant la volonté de développer entre les communes de cordiales relations, dans un esprit de solidarité et affirmant également la volonté d'une aide réciproque dans le cas où l'une des trois communes traverserait des épreuves dues à des événements difficiles.

(Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Là encore, une délibération non pas classique, mais qui prend tout son sens aujourd'hui au-delà de l'assassinat d'Aroudeïny quelques heures avant le massacre de *Charlie Hebdo*. Cela nous remet en mémoire le monde dans lequel nous vivons, avec toutes ces problématiques ici ou ailleurs dont les journaux télévisés et la presse écrite ou télévisuelle se font l'écho régulièrement. Le monde a véritablement changé ; nous le voyons aujourd'hui avec le débat difficile sur les migrants, les réactions que cela engendre à tous les niveaux, que ce soit chez des chansonniers à la télévision à la faveur d'une interview ou dans des réunions de telle ou telle nature. C'est véritablement un changement d'époque que nous vivons.

Nous allons être confrontés dans les années à venir et dans les dizaines d'années à venir, mais ce n'est pas si loin que cela, à une émigration forte liée notamment au climat. Les plus pessimistes des observateurs prédisent que c'est en centaine de millions de personnes. On parle de l'Inde : si l'Inde doit faire face à une vague d'émigration – je le dis dans ce sens-là –, c'est quand même en centaine de millions de personnes. Cela va nous forcer à réfléchir différemment pour les décennies qui viennent. Cela se prend aujourd'hui. La presse aussi se fait l'écho de la COP 21 qui arrive. Espérons que des engagements seront obtenus, pris et suivis. Les plus optimistes pensent que oui ; souhaitons-le !

Cette délibération est anodine à l'échelle du monde peut-être, mais elle remet en exergue, si besoin en était, les relations que nous avons avec nos voisins, qu'ils soient de ce côté ou de l'autre côté de la Méditerranée. À ce titre, pour favoriser les réflexions que nous avons, il ne vous a pas échappé qu'un concert russe aura lieu au mois de novembre prochain ; c'est une association qui œuvre en Russie, qui vient faire un concert régulièrement. Nous avons signé une sorte de partenariat avec une ville russe, pas un jumelage car il faut qu'il y ait à la fois les écoles, la population, etc. qui œuvrent en ce sens.

Nous avons en réflexion avec Abdelkarim QRIBI un serment d'amitié avec la ville de Kénitra sous son autorité ; je le remercie de son implication. Tu es en contact avec le maire nouvellement élu et réélu de Kénitra pour réfléchir aux possibilités que nous aurions de travailler ou de réfléchir ensemble à des projets communs.

Nous avons été aussi contactés par une ville du Sénégal, Nioro du Rip. Un des ressortissants sénégalais est habitant de Laxou et réfléchit aussi à comment nous pourrions mieux connaître l'autre. Bref au sens large, faire des ponts entre humains et cultures pour que l'humanisme puisse être présent systématiquement dans toutes nos démarches et que nous puissions le porter en dehors de ce conseil municipal comme tous les républicains, au sens amoureux de la République, le font régulièrement.

Y a-t-il des remarques ? (Non)

Merci de la délibération que je mets au débat si besoin en était.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Politique Culturelle"
- approuve la proposition émise par la commission municipale spécialisée « Politique culturelle » et d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'ACJL.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2015.

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :
**12 – EN DEHORS DES
SENTIERS BATTUS -
CONVENTIONS
RELATIVES AUX
INTERVENTIONS DES
ARTISTES ET A LA MISE A
DISPOSITION DES
TERRAINS**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICCHART
Mme B. CHAUFURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Stéphanie MUEL

Exposé des motifs :

Ses 1 100 ha en forêt de Haye, ses jardins, ses vergers en coteaux sont des trésors qui font de Laxou l'une des villes les plus vertes de la Communauté urbaine du Grand Nancy, un « Capital Vert » que la Municipalité entend préserver, sublimer et partager avec les habitants de Laxou, du Grand Nancy et d'ailleurs.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), adopté en Conseil Communautaire puis en Conseil Municipal du 24 mai 2012, insiste sur l'importance de « préserver l'espace des coteaux et de valoriser les liens ville-coteaux », dans une logique de protection de la biodiversité et du maintien de la qualité paysagère. A ce titre, de nombreux espaces ont été classés en zone naturelle inconstructible.

Consciente de son patrimoine naturel exceptionnel, la Ville de Laxou a restauré et aménagé plus de 15 km de sentiers communaux qui courent à travers jardins et vergers. Ces sentiers sont répertoriés, balisés et entretenus. Par ailleurs, la commune a supprimé l'utilisation de produits phytosanitaires afin de laisser se développer la biodiversité.

Pour valoriser ce patrimoine, la Municipalité a mis en place à cinq reprises une opération intitulée « En dehors des sentiers battus », qui permet à des artistes d'exposer une œuvre originale dans les jardins, sentiers et parcs de la commune.

Fort de succès des précédentes éditions de cette opération culturelle, la Municipalité a décidé de la reconduire.

Cette 6^{ème} édition se déroulera de septembre 2016 à mars 2017. Elle proposera à douze artistes d'exposer sur le thème « Matière Première à ciel ouvert », dans le parc de l'Hôtel de Ville, parc Pol Choné, élargi au sentier Chef de la Ville.

S'ajoutera aux œuvres des artistes une création collective réalisée par les élèves des écoles laxoviennes dans le cadre du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE) ainsi que de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ou encore par les jeunes inscrits au Dispositif de Réussite Educative (DRE). Cette démarche vise à contribuer à l'éveil artistique des plus jeunes.

Le nouveau circuit permettra au visiteur de découvrir ou de redécouvrir un jardin public où il fait bon s'attarder, une promenade agréable, à la rencontre de l'art contemporain à ciel ouvert.

Le lancement de la manifestation se déroulera le samedi des Journées Européennes du Patrimoine 2016, afin de symboliser la rencontre du patrimoine naturel et culturel de Laxou. La Fête de clôture aurait quant à elle lieu le samedi 18 mars 2017.

Afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire d'encadrer les prestations des artistes et la mise à disposition des terrains par des conventions définissant les droits et obligations des différentes parties.

La commission municipale spécialisée « Politique culturelle », réunie le 17 septembre 2015, a émis un avis favorable quant à l'organisation d'une 6^{ème} édition de l'opération « En dehors des sentiers battus », selon les modalités susmentionnées, et quant aux divers projets de conventions qui lui ont été présentés.

Débat :

Mme MUEL.- Tout d'abord, un préambule concernant cet événement. « En dehors des sentiers battus » est une manifestation culturelle phare, emblématique de Laxou dont le rayonnement dépasse nos frontières communales et régionales. C'est un événement créé aussi avec la participation de Françoise CHAMAGNE, artiste laxovienne, connue et reconnue coordinatrice artistique de l'événement. C'est une manifestation où la culture ose s'installer là où marche tout le monde, une exposition d'œuvres en plein-air mettant en valeur le capital vert laxovien, que ce soit jardins, sentiers, parcs, etc. sur une durée de six mois.

Cette 6^{ème} édition d'« En dehors des sentiers battus » démarrera en septembre 2016 lors des Journées du patrimoine et se terminera au printemps 2017. Elle accueillera douze artistes qui exposeront leurs œuvres dans le parc de l'Hôtel de Ville, parc Pol Choné et ses alentours, et élargi au sentier Chef de la Ville.

Une 13^{ème} parcelle accueillera une création commune des élèves de l'ATE, des jeunes du DRE et de l'ALSH. Cette association inédite vise à décupler la créativité et le vivre-ensemble des plus jeunes avec le travail des arts.

Le thème de cette 6^{ème} édition sera « Matière première à ciel ouvert », un thème où la terre, le bois, la pierre, l'écriture, la réflexion seront l'origine des créations.

(Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Que de chemin parcouru depuis la 1^{ère} édition d'« En dehors des sentiers battus ». La ville a changé, les sentiers ont changé, les techniques d'entretien des sentiers ont changé ; nous l'avons rappelé lors du petit mot de remerciements pour fêter les trois prix que la commune a reçus en matière environnementale cette année. « En dehors des sentiers battus », cela continue, avec le petit formalisme des conventions dont évidemment il faut tenir compte. L'Hôtel de Ville est véritablement mis en valeur par ce jardin, le parc de l'Hôtel de Ville. Il a été imaginé de faire cette édition à cet endroit comme cela a été rappelé avec le lancement festif qui se déroulera, chère Anne-Marie, sur le parvis Gilbert Antoine.

Sur cette délibération, y a-t-il des remarques, suggestions ou propositions ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'organisation d'une 6^{ème} édition de l'opération « En dehors des sentiers battus »,
- approuve les projets de conventions ci-joints, portant sur :
 - l'intervention des artistes,
 - la mise à disposition de terrains entre la Ville de Laxou et les artistes,
 - la mise à disposition de jardins communaux occupés, entre locataires et artistes.
 - la mise à disposition de terrains, entre propriétaires et artistes,
- autorise Monsieur le Maire à signer les différentes conventions à intervenir.

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :

**13 – EN DEHORS DES
SENTIERS BATTUS –
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
GRDF.**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE

Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON

M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICCHART

Mme B. CHAUFURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU

Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT

Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE

Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET

M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER

M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL

M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Stéphanie MUEL

Exposé des motifs :

Ses 1 100 ha en forêt de Haye, ses jardins, ses vergers en coteaux sont des trésors qui font de Laxou l'une des villes les plus vertes de la Communauté urbaine du Grand Nancy, un « Capital Vert » que la Municipalité entend préserver, sublimer et partager avec les habitants de Laxou, du Grand Nancy et d'ailleurs.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), adopté en Conseil Communautaire puis en Conseil Municipal du 24 mai 2012, insiste sur l'importance de « préserver l'espace des coteaux et de valoriser les liens ville-coteaux », dans une logique de protection de la biodiversité et du maintien de la qualité paysagère. A ce titre, de nombreux espaces ont été classés en zone naturelle inconstructible.

Consciente de son patrimoine naturel exceptionnel, la Ville de Laxou a restauré et aménagé plus de 15 km de sentiers communaux qui courent à travers jardins et vergers. Ces sentiers sont répertoriés, balisés et entretenus. Par ailleurs, la commune a supprimé l'utilisation de produits phytosanitaires afin de laisser se développer la biodiversité.

Pour valoriser ce patrimoine, la Municipalité a mis en place à cinq reprises une opération intitulée « En dehors des sentiers battus », qui permet à des artistes d'exposer une œuvre originale dans les jardins, sentiers et parcs de la commune.

Fort de succès des précédentes éditions de cette opération culturelle, la Municipalité a décidé de la reconduire.

Cette 6^{ème} édition se déroulera de septembre 2016 à mars 2017. Elle proposera à douze artistes d'exposer sur le thème « Matière Première à ciel ouvert », dans le parc de l'Hôtel de Ville, parc Pol Choné, élargi au sentier Chef de la Ville.

S'ajoutera aux œuvres des artistes une création collective réalisée par les élèves des écoles laxoviennes dans le cadre du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE) ainsi que de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ou encore par les jeunes inscrits au Dispositif de Réussite Educative (DRE). Cette démarche vise à contribuer à l'éveil artistique des plus jeunes.

Le nouveau circuit permettra au visiteur de découvrir ou de redécouvrir un jardin public où il fait bon s'attarder, une promenade agréable, à la rencontre de l'art contemporain à ciel ouvert.

Le lancement de la manifestation se déroulera pendant le samedi des Journées Européennes du Patrimoine 2016, afin de symboliser la rencontre du patrimoine naturel et culturel de Laxou. La Fête de clôture aurait quant à elle lieu le samedi 18 mars 2017.

GrDF encourage les initiatives ayant pour thème le respect de la nature et la préservation de la biodiversité, mais également l'aménagement durable, tout en restant sensible au développement du lien social et à la solidarité dans le cadre d'activités partagées portées par les collectivités locales.

Dans ce cadre, GrDF a décidé de soutenir la commune de Laxou en lui accordant une subvention de 2 000 €.

La commission municipale spécialisée « Politique culturelle », réunie le 17 septembre 2015, a émis un avis favorable à cette proposition.

Débat :

Mme MUEL.- Comme je l'ai dit précédemment, fort de son succès des précédentes éditions de cette opération culturelle, la municipalité a décidé de la reconduire.
(Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Merci.

Pour cette délibération, y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Politique culturelle"

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec GrDF, dans le cadre de la 6^{ème} édition d' "En dehors des sentiers battus".

Un exemplaire du projet de convention est joint au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 20
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 12
- Absent : 1

Objet :

**14 – EN DEHORS DES
SENTIERS BATTUS –
DEMANDE DE
SUBVENTIONS A
DIFFERENTS
ORGANISMES DANS LE
CADRE DES EXERCICES
2016 ET 2017**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. BORE

Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON

M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICCHART

Mme B. CHAUFURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU

Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT

Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE

Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET

M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER

M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL

M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT

M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Stéphanie MUEL

Exposé des motifs :

Ses 1 100 ha en forêt de Haye, ses jardins, ses vergers en coteaux sont des trésors qui font de Laxou l'une des villes les plus vertes de la Communauté urbaine du Grand Nancy, un « Capital Vert » que la Municipalité entend préserver, sublimer et partager avec les habitants de Laxou, du Grand Nancy et d'ailleurs.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), adopté en Conseil Communautaire puis en Conseil Municipal du 24 mai 2012, insiste sur l'importance de « préserver l'espace des coteaux et de valoriser les liens ville-coteaux », dans une logique de protection de la biodiversité et du maintien de la qualité paysagère. A ce titre, de nombreux espaces ont été classés en zone naturelle inconstructible.

Consciente de son patrimoine naturel exceptionnel, la Ville de Laxou a restauré et aménagé plus de 15 km de sentiers communaux qui courent à travers jardins et vergers. Ces sentiers sont répertoriés, balisés et entretenus. Par ailleurs, la commune a supprimé l'utilisation de produits phytosanitaires afin de laisser se développer la biodiversité.

Pour valoriser ce patrimoine, la Municipalité a mis en place à cinq reprises une opération intitulée « En dehors des sentiers battus », qui permet à des artistes d'exposer une œuvre originale dans les jardins, sentiers et parcs de la commune.

Fort de succès des précédentes éditions de cette opération culturelle, la Municipalité a décidé de la reconduire.

Cette 6^{ème} édition se déroulera de septembre 2016 à mars 2017. Elle proposera à douze artistes d'exposer sur le thème « Matière Première à ciel ouvert », dans le parc de l'Hôtel de Ville, parc Pol Choné, élargi au sentier Chef de la Ville.

S'ajoutera aux œuvres des artistes une création collective réalisée par les élèves des écoles laxoviennes dans le cadre du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE) ainsi que de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ou encore par les jeunes inscrits au Dispositif de Réussite Educative (DRE). Cette démarche vise à contribuer à l'éveil artistique des plus jeunes.

Le nouveau circuit permettra au visiteur de découvrir ou de redécouvrir un jardin public où il fait bon s'attarder, une promenade agréable, à la rencontre de l'art contemporain à ciel ouvert.

Le lancement de la manifestation se déroulera pendant le samedi des Journées Européennes du Patrimoine 2016, afin de symboliser la rencontre du patrimoine naturel et culturel de Laxou. La Fête de clôture aura quant à elle lieu le samedi 18 mars 2017.

La Ville de Laxou peut prétendre à des subventions de divers organismes publics, notamment : Communauté urbaine du Grand Nancy, Réserve parlementaire, Conseil Régional, Conseil Départemental, Direction Régionale des Affaires Culturelles,... et de financeurs privés pour la 6^{ème} édition d' "En dehors des sentiers battus".

La commission municipale spécialisée « Politique culturelle », réunie le 17 septembre 2015, a émis un avis favorable à cette proposition.

Débat :

Mme MUEL.- *(Lecture de la délibération)*

M. le Maire.- Avez-vous des remarques, suggestions ou propositions ? (Non)

Si vous croisez quelqu'un de votre connaissance au conseil départemental, nous comptons sur vous pour lui parler en bien d'« En dehors des sentiers battus ».

Mme EPHRITIKHINE.- Je pense que nous pourrions nous adresser à M. BAUMANN.

M. le Maire.- Vous êtes un peu plus proche de lui que moi.
Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Politique culturelle"
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de différents organismes, publics et privés, les subventions auxquelles peut prétendre la commune en faveur de la 6^{ème} édition d' "En dehors des sentiers battus".

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 21
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 11
- Absent : 1

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

Objet :

**15 – APPROBATION DE
L'AGENDA
D'ACCESSIBILITE
PROGRAMMEE**

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICHHART
Mme B. CHAUFOURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. P. CANTUS ayant donné procuration à Mme L. WIESER
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Christian MACHIN

Exposé des motifs :

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoyait 10 années pour une mise en accessibilité de divers équipements, notamment publics.

La Municipalité, par sa commission intégrant les personnes handicapées, en lien avec la commission homologue du Grand Nancy, repère les difficultés des utilisateurs et met progressivement aux normes ses équipements.

Ainsi, des salles de spectacle et de réunion, des groupes scolaires, et différents lieux publics sont partiellement ou complètement accessibles.

Lors de sa séance du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'engagement de la ville de Laxou dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour l'ensemble des Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public non conformes à la date du 31 décembre 2014.

Ainsi, il est proposé un Ad'AP comprenant une programmation de travaux à réaliser suivant une stratégie patrimoniale de 6 ans de 2016 à 2021. L'Ad'Ap comportera un état des lieux du patrimoine, une répartition pluriannuelle des investissements d'un montant total de 3 929 415.15 € TTC, une liste indicative des 4 dérogations aux règles d'accessibilité prévues à l'article L.111-7-3. Ces documents sont joints en annexe à ce projet de délibération.

L'Ad'AP ainsi constitué a été déposé auprès du Préfet de Meurthe-et-Moselle avant le 27 septembre 2015. Le projet d'Ad'AP devra être validé par le Préfet et sera, ensuite, mené à son terme.

L'ensemble des mises aux normes représente pour la commune un montant estimé à 4 millions d'euros pour Laxou.

Débat :

M. MACHIN.- Délibération très importante, Yves PINON y a fait référence en début de conseil, relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et au fameux AD'AP, l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

M. MACHIN.- (*Lecture de la délibération*)

Vous avez en pièces annexes l'ensemble des actions à réaliser et l'ensemble des dérogations qui ont été demandées quand l'Ad'Ap a été déposé pour le 27 septembre 2015.

Vous avez en dernière page des annexes les montants qui sont pré-estimés notamment par année pour 2016, 2017 et 2018 et pour les trois ans à venir 2019 à 2021.

M. le Maire.- En chiffres : 37 équipements pour 4 M€ d'investissement. Cela représente une somme conséquente à affiner en fonction des chiffrages définitifs que nous aurons, du retour déjà que nous aurons de M. le Préfet, pour répondre aux exigences réglementaires.

Sur cette délibération, y a-t-il des remarques, suggestions ou propositions ? (Non)

Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve cet Agenda d'Accessibilité Programmée.

Adopté à l'unanimité

En remerciant également les services techniques communaux qui ont travaillé sur ce document et cette élaboration.

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 10
- Absent : 1

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

Objet :

**16 – CESSION DE
TERRAINS LIEU DIT
« LAVAUX »
VENTE PAR ACTE
ADMINISTRATIF**

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICHHART
Mme B. CHAUFOURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Laurence WIESER

Exposé des motifs :

La commune est propriétaire de terrains au lieu dit « Lavaux » : parcelles numéros 34, 35, 37, 40 et 468 classée en zone 2N du PLU cadastrées en section AM d'une superficie totale de 1709 m² et parcelle numéro 216 cadastrée en section AM classée en zone UBb du PLU d'une superficie de 370 m²

Le service du domaine a évalué ces biens

- Parcelle cadastrée en section AM numéro 34 estimée à 3 200€
- Parcelle cadastrée en section AM numéro 35 estimée à 4 500€
- Parcelle cadastrée en section AM numéro 37 estimée à 7 300€
- Parcelle cadastrée en section AM numéro 40 estimée à 2 500€
- Parcelle cadastrée en section AM numéro 468 estimée à 4 500€
- Parcelle cadastrée en section AM numéro 216 estimée à 11 000€

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 18 Septembre 2014 a approuvé la vente de gré à gré de ces terrains, au minimum au prix des domaines.

Le conseil Municipal a approuvé le cahier des charges et à autoriser Monsieur le maire à signer tout document et actes relatifs à cette affaire et notamment l'acte authentique de vente rédigé par un notaire

Trois riverains se sont portés candidats. Afin de diminuer les frais inhérents à la vente et afin d'encadrer cette acquisition, des actes administratif seront signés.

En vertu de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est habilité à recevoir et à authentifier des actes concernant des droits réels immobiliers passés en la forme administrative.

Il s'agit d'actes identiques à ceux établis par les notaires.

Cependant le Maire, étant également partie à l'acte en tant que vendeur, doit être représenté par un adjoint dans l'ordre de sa nomination, à savoir le premier adjoint.

Ainsi, le Maire tiendra la place du notaire, et l'adjoint délégué celle du représentant de la commune

Débat :

Mme WIESER.- Il s'agit de la vente par acte administratif de terrains au lieu-dit « Lavaux ».

(Arrivée de M. Cantus)...

Ce sont les parcelles cadastrées qui concernent le dessous du sentier (AM 34, AM 35, AM 37, AM 40, AM 468 et AM 216). Vous avez l'estimation pour chaque parcelle dans la délibération. Elle porte sur le fait de passer par acte administratif pour la vente. Les trois riverains se sont portés candidats et il nous faut maintenant formaliser.

(Lecture de la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la démarche dans les conditions ci-dessus décrites

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 22
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 10
- Absent : 1

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

Objet :

**17 – ATTRIBUTION DE
PRIMES POUR LE
RAVALEMENT DE
FACADE**

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICHHART
Mme B. CHAUFOURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à M. C. GERARDOT
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Laurence WIESER

Exposé des motifs :

La politique menée pour l'amélioration du cadre de vie à l'intérieur du périmètre d'octroi des primes amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution de primes municipale pour la réfection d'immeubles appartenant :

➤ **A Monsieur SANA Paolo** pour un immeuble sis 20, Boulevard Emile Zola

-	Prime Art Déco	
-	Montant des travaux subventionnables	10 450 €
-	Montant de la prime plafonné	<u>1 500,00 €</u>

➤ **A Monsieur ARNOUD Nicolas** pour un immeuble sis 81, Rue de Maréville

-	Prime Art Déco	
-	Montant des travaux subventionnables	5312 €
-	Montant de la prime (15% du montant des travaux)	<u>796,80 €</u>

Les travaux ont été effectués sous le contrôle du technicien de la ville qui a dressé le certificat nécessaire au règlement des primes. Les factures acquittées ont été jointe aux dossiers. Il est précisé que les montants ont été établis selon la grille des tarifs en vigueur à la date de la demande.

La commission municipale spécialisée « Urbanisme » réunie le jeudi 17 septembre a émis un avis favorable à l'attribution de ces primes.

Débat :

Mme WIESER.- (*Lecture de la délibération*)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)
Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Urbanisme"
- autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement des primes suivantes :

- **1500€ à Monsieur SANA Paolo**
- **796,80€ à Monsieur ARNOUD Nicolas**

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 09
- Absent : 1

Objet :

**18 – CONSTITUTION
D'UNE SERVITUDE DE
TREFONDS SENTIER
COMMUNAL DE LA
FONTENELLE**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICHHART
Mme B. CHAUFOURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Laurence WIESER

Exposé des motifs :

La propriétaire du terrain cadastré en section AD numéro 79, sis sentier de la Fontenelle à Laxou, sollicite la constitution d'une servitude de tréfonds sur une partie du sentier communal en vue d'enfouir son réseau d'eau, de gaz, la fibre, la téléphonie, l'évacuation des eaux usées et pluviales.

Le réseau d'évacuation est destiné à être raccordé sur le collecteur de la Communauté urbaine du Grand Nancy rue des Clos et à desservir la construction qui n'est pas viabilisée.

Cette servitude de tréfonds peut être consentie par la commune afin de rendre la maison située sur le terrain cadastré en section AD numéro 79 habitable, ceci en échange d'une somme de 800€ en accord avec le propriétaire.

La commission spécialisée « urbanisme » qui s'est réunie le 17 septembre 2015, a émis un avis favorable à cette proposition.

Débat :

Mme WIESER.- (*Lecture de la délibération*)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)
Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission spécialisée « urbanisme »,
- approuve la constitution d'une servitude de tréfonds pour le réseau d'eau, de gaz, la fibre, la téléphonie, l'évacuation des eaux usées et pluviales sous le sentier communal dit de la Fontenelle au bénéfice de la parcelle cadastré en section AD numéro 79.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention instaurant ladite servitude de tréfonds avec la propriétaire, qui supportera tous les frais afférents à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 09
- Absent : 1

Objet :

**19 – ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CCAS) DE LA
VILLE DE LAXOU DANS
LE CADRE DU DISPOSITIF
DE REUSSITE
EDUCATIVE.**

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICHHART
Mme B. CHAUFOURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le Dispositif de Réussite Educative (DRE), porté et financé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pour le compte de l'Etat dans le cadre du Plan de cohésion sociale, repose sur la mise en place de parcours individualisés et personnalisés d'accompagnement social et éducatif en direction des enfants âgés de 2 à 16 ans.

L'objectif de ce programme est de les aider, avec leur famille, à surmonter ou à atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou liés à la santé qui s'opposent à la réussite éducative du jeune concerné.

Destiné en priorité aux enfants habitant les quartiers prioritaires, ce programme doit permettre d'apporter une réponse adaptée à chaque situation en intégrant au-delà de l'accompagnement scolaire, des actions culturelles, sociales, sanitaires.

Dans la cadre de la réforme de la politique de la ville définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le programme de réussite éducative (PRE) apparait comme un axe majeur du volet éducation du pilier « cohésion sociale » des futurs contrats de ville.

Les priorités du DRE de 2015 seront poursuivies en 2016 et sont :

- La santé, en favorisant un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique (vue, audition, dyslexie, orthophonie, nutrition ;..) et mentale au rythme de vie des écoliers et des collégiens.
- La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire : en ce qui concerne la prévention le PRE, en lien avec les établissements scolaires, doit permettre un accompagnement, dans le cadre de parcours individualisés, des élèves particulièrement absentéistes repérés par les établissements scolaires ; en ce qui concerne le traitement des décrocheurs, le PRE participera à l'élaboration des solutions proposées aux jeunes par les plateformes d'accueil mises en place.

- La prise en charge des élèves temporairement exclus en cohérence avec les dispositifs mis en place dans le cadre de la prévention de la délinquance.
- Le soutien à la parentalité, les actions visant à améliorer la relation parents/écoles et la régularité de la fréquentation scolaire des enfants demeurant primordiales.
- L'individualisation des parcours avec un taux minimum de 75% (objectif national) et un objectif de 100%.
- Enfin, la mobilisation de cofinancement direct des collectivités locales, en subventions avec, pour objectif une participation d'au moins 30% sans compter les valorisations d'apports en nature.

Pour mémoire, le DRE œuvre au sein du groupe scolaire Albert Schweitzer et du collège La Fontaine qui font désormais partie du réseau REP+ (Réseau d'Education Prioritaire +) : Monsieur le Recteur est d'ailleurs venu dans ces deux établissements en septembre 2015 afin d'affirmer la volonté de l'Etat de venir en aide à ce quartier.

De leur côté, la Ville de Laxou et son DRE ont décidé, dès cette année scolaire, d'amplifier leur action parentale en travaillant en transversalité sur l'ensemble de ces deux structures éducatives. L'Education nationale effectuant la coordination de ce projet permettra de garantir une efficacité accélérée.

La Ville de Laxou s'est inscrite de façon volontariste dans cette démarche depuis janvier 2006 : le CCAS de la Ville de Laxou est la structure juridique porteuse du DRE.

Afin d'indiquer l'intervention financière de la commune, comme le demande l'Etat par courrier du 31 mai 2013, la Municipalité confirme son plein engagement dans ce programme et a souhaité dès le vote du budget 2015 attribuer pour le DRE une subvention spécifique d'un montant de 30 000 euros.

Débat :

M. PINON.- Comme prévu au BP 2015, il vous est proposé maintenant de délibérer pour verser effectivement ce qui était prévu au BP pour le dispositif de réussite éducative géré par le CCAS de Laxou, c'est-à-dire la somme de 30 000 €. C'est une délibération que nous avons l'habitude de passer tous les ans.

Pour mémoire, la nouveauté cette année est que le dispositif de réussite éducative œuvre au sein du groupe scolaire Albert Schweitzer et du collège La Fontaine, qui font désormais partie du réseau éducatif prioritaire + (REP +). M. le Recteur est d'ailleurs venu dans ces deux établissements en septembre 2015 pour affirmer la volonté de l'Etat de venir en aide à ce quartier. Un travail est déjà commencé entre les différents directeurs et le principal de ce collège pour mettre en place des actions entre ces établissements et le dispositif de réussite éducative de Laxou.

Cela a été voté à l'unanimité au CCAS.

Il est donc proposé au conseil municipal de verser une subvention de 30 000 € au CCAS de Laxou à destination du DRE dans le cadre du cofinancement Etat/Commune comme cela a été inscrit dans le BP de la ville de Laxou voté le 9 avril 2015.

M. le Maire.- Les enseignantes et enseignants de l'école Schweitzer sont-ils réjouis ?

Mme PARENT HECKLER.- Ils sont ravis.

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ?

Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- verse une subvention d'un montant de 30 000 euros au CCAS de Laxou à destination du Dispositif de Réussite Educative dans le cadre du cofinancement Etat/Commune comme cela a été inscrit dans le BP de la ville de Laxou, voté le 09 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 09
- Absent : 1

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

Objet :

**20 – MISE A DISPOSITION
DE LOCAUX ENTRE LA
VILLE DE LAXOU,
BATIGERE ET
L'ASSOCIATION
CULTUELLE ET
CULTURELLE LAXOU
(ACCL)**

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON
M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICHHART
Mme B. CHAUFOURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET
BARDEAU
Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET
M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL
M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Afin de permettre à l'association A.C.C.L d'exercer ses activités, la Ville de Laxou a sollicité BATIGERE NORD-EST SA D'HLM pour la mise à disposition de locaux situés à Laxou, immeuble « Printemps-Automne », boulevard des Aiguillettes, à Laxou.

Cette mise à disposition correspond au renouvellement de la mise à disposition de ces locaux depuis 2009.

Les présentes conventions déterminent les modalités respectives de mise à disposition et les charges afférentes à l'occupation des lieux, ainsi que les modalités de résiliation.

Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de toutes les charges ordinairement récupérées sur le locataire, soit 59,41 € (cinquante-neuf euros et quarante et un centimes) mensuels.

Débat :

M. le Maire.- Il s'agit de la reconduction de convention d'une part entre la ville et Batigère et d'autre part entre la ville et l'Association Cultuelle et Culturelle de Laxou selon des modalités identiques aux conventions précédentes.

Il est proposé au conseil de prendre acte et de m'autoriser à signer ces conventions.

Y a-t-il des remarques, suggestions ou propositions ? (Non)

Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'une part avec BATIGERE NORD-EST SA D'HLM et d'autre part avec l'Association Cultuelle et Culturelle Laxou (A.C.C.L).

Adopté à l'unanimité

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 09
- Absent : 1

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Christian MACHIN, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Anne-Marie ANTOINE, Jean CAILLET, Patricia MICCOLI, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE. Christophe GERARDOT

Objet :

**21 – ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS HORS
CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE
(CUCS) DE
L'AGGLOMERATION
NANCEIENNE.**

PROCURATIONS :

Mme N. BOUGUERIOUNE ayant donné procuration à P. MICCOLI

Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à Y. PINON

M. S. VAUTRIN ayant donné procuration à J.P. REICHHART

Mme B. CHAUFOURNIER ayant donné procuration à C. BAILLET BARDEAU

Mme N. JACQUOT ayant donné procuration à M. O. ERNOULT

Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M ANTOINE

Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. J. CAILLET

M. M. EHLINGER ayant donné procuration à M.S. FALL

M. A. BEREHIL ayant donné procuration à M. V. EPHRITIKHINE

ABSENT :

Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Samba FALL

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique de la ville, il est possible aux mairies et aux associations de déposer, en dehors du cadre des 2 sessions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, des demandes de subventions à titre exceptionnel pour aider la mise en œuvre d'une action.

Pour contribuer à l'égalité des chances, un des dispositifs stratégiques est de mettre en œuvre une aide aux devoirs dans les écoles élémentaires de la commune.

L'association REUSSIR propose depuis 2012 un accompagnement aux devoirs scolaires :

Sur l'école Victor Hugo, dès la rentrée scolaire 2015-2016, 46 enfants sont inscrits.

Sur l'école Emile Zola, le nombre d'enfants inscrits dès la rentrée scolaire 2015-2016 représente 14 élèves.

Enfin, l'association REUSSIR interviendra également cette année sur l'école Albert Schweitzer.

Afin de participer à la poursuite de ce développement, l'association REUSSIR sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la Ville de Laxou.

La commission municipale spécialisée « Cohésion Sociale », réunie le 28 septembre 2015, a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 2 000 €.

Débat :

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)

Cette année encore, il nous a été déposé une demande de l'Association REUSSIR qui propose un accompagnement aux devoirs scolaires sur les établissements Victor Hugo, Emile Zola et Albert Schweitzer.

Sur Albert Schweitzer, il y a plus d'une vingtaine d'inscrits ; nous ne l'avions pas encore au moment où cela est passé en commission municipale.

(*Lecture de la délibération*)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale"
- approuve la participation financière de la Commune dans le projet proposé.

Adopté à l'unanimité